

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 9 juillet 2019 à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-07-09-5038 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 9 juillet 2019 à 18 h 10.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 9 juillet 2019, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville;
- D) Contrat pour travaux d'excavation lot no 1 – Poste de pompage Poirier;
- E) Contrat pour service de grue mobile – Poste de pompage Poirier;
- F) Contrat pour travaux de réfection mécanique de procédé – Poste de pompage Poirier;
- G) Contrat pour travaux d'instrumentation et contrôle – Poste de pompage Poirier;
- H) Contrat pour fourniture de matériel et travaux électriques – Poste de pompage Poirier;
- I) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-07-09-5039

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 9 juillet 2019 tel que présenté.

Adopté

Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville

Considérant que le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Manuvie vient à échéance le 31 juillet 2019;

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

Considérant le rapport de renouvellement des assurances collectives, proposé par Les assurances collectives Joanne Brisson Dumouchel Inc., relativement à la proposition de la compagnie Manuvie.

19-07-09-5040

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Manuvie pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020 pour un montant de prime mensuelle avant taxe de 3 420,93 \$, représentant la part de l'employeur et des employés.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Contrat pour travaux d'excavation lot no 1 – Poste de pompage Poirier

Considérant que la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

Considérant que les travaux requièrent notamment des travaux d'excavation lot no 1 pour le remplacement du poste Poirier;

Considérant l'offre de service soumise par la compagnie Excavation Gricon Inc.

19-07-09-5041

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Excavation Gricon Inc. au prix de 80 000,00 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 83 990,00 \$ soit financée à même le règlement No 915-2018 prévu à cet effet et à même une partie de subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté

Contrat pour service de grue mobile – Poste de pompage Poirier

Considérant que la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

Considérant que les travaux requièrent notamment les services d'une grue pour le transport et l'installation du poste de pompage;

Considérant l'offre de service soumise par Grue Mobile Veilleux.

19-07-09-5042

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Grue Mobile Veilleux selon les coûts suivants, plus les taxes applicables :

Service de grue pour un minimum de 8 heures :	420,00 \$ / heure
Transport de contrepoids :	700,00 \$

Que la dépense soit financée à même le règlement No 915-2018 prévu à cet effet et à même une partie de subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté

Contrat pour travaux de réparation mécanique de procédé – Poste de pompage Poirier

Considérant que la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

Considérant que les travaux requièrent notamment des travaux de réparation mécanique de procédé ainsi que l'installation des métaux ouvrés du poste Poirier;

Considérant l'offre de service soumise par la compagnie Brébeuf Mécanique de procédé Inc.

19-07-09-5043

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Brébeuf Mécanique de procédé Inc. selon les coûts suivants, plus les taxes applicables :

• Mécanique de procédé :	38 864,00 \$
• Installation des métaux ouverts :	3 900,00 \$
Total	42 764,00 \$

Que la dépense de 44 896,85 \$ soit financée à même le règlement No 915-2018 prévu à cet effet et à même une partie de subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté

Contrat pour travaux d'instrumentation et contrôle – Poste de pompage Poirier

Considérant que la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

Considérant que les travaux requièrent notamment la fourniture de matériel et des travaux d'instrumentation & de contrôle pour le remplacement du poste Poirier;

Considérant l'offre de service soumise par la compagnie Groupe SGM Inc.

19-07-09-5044

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Groupe SGM Inc. au prix de 44 540,00 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 46 761,43 \$ soit financée à même le règlement No 915-2018 prévu à cet effet et à même une partie de subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté

Contrat pour fourniture de matériel et travaux électriques – Poste de pompage Poirier

Considérant que la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

Considérant que les travaux requièrent notamment la fourniture de matériel et de travaux électriques pour le remplacement du poste Poirier;

Considérant l'offre de service soumise par la compagnie Groupe SGM Inc.

19-07-09-5045

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Groupe SGM Inc. au prix de 50 800,00 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 53 333,65 \$ soit financée à même le règlement No 915-2018 prévu à cet effet et à même une partie de subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-07-09-5046

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 36.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière